



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2367**

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon Laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) -ARIA (Applications et recherche en informatique pour l'architecture)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

**Commission permanente du 9 avril 2018****Décision n° CP-2018-2367**

objet : **Musée gallo-romain de Lyon Fourvière - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon Laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) -ARIA (Applications et recherche en informatique pour l'architecture)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26.f.

Le laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) - ARIA (Applications et recherches en informatique pour l'architecture) est l'un des sites de l'unité mixte de recherche qui associe le CNRS et le Ministère de la Culture. Il regroupe architectes, ingénieurs, historiens et informaticiens dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire considérant l'architecture comme pratique et objet de connaissances. Il conduit des recherches autour des modèles, simulations, représentations et médias pour la numérisation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, équipement culturel en régie de la Métropole de Lyon, est en constante recherche d'outils et de méthodes innovantes permettant d'explorer et de valoriser toute la richesse de ses collections. Par ailleurs, il s'engage dans une démarche d'ouverture sur le monde. C'est pourquoi, un partenariat entre ces 2 institutions est envisagé afin de mener des actions conjointes en matière d'études, de recherches préliminaires mais aussi de développement de dispositifs à destination des publics accueillis au Musée.

Le Musée fournira des données scientifiques nécessaires à la réalisation des recherches et des dispositifs envisagés.

Le laboratoire mettra à disposition de la Métropole des outils de médiation en conséquence.

Il est donc proposé d'approuver la convention de partenariat culturel entre les deux parties précisant les modalités pratiques et les engagements réciproques relatifs à cette collaboration.

Cette convention d'une durée de 3 ans, reconductible 3 fois, est sans impact financier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon relative à la collaboration avec le laboratoire MAP (Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) - ARIA (Applications et recherches en informatique pour l'architecture).

**2° - Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.**